

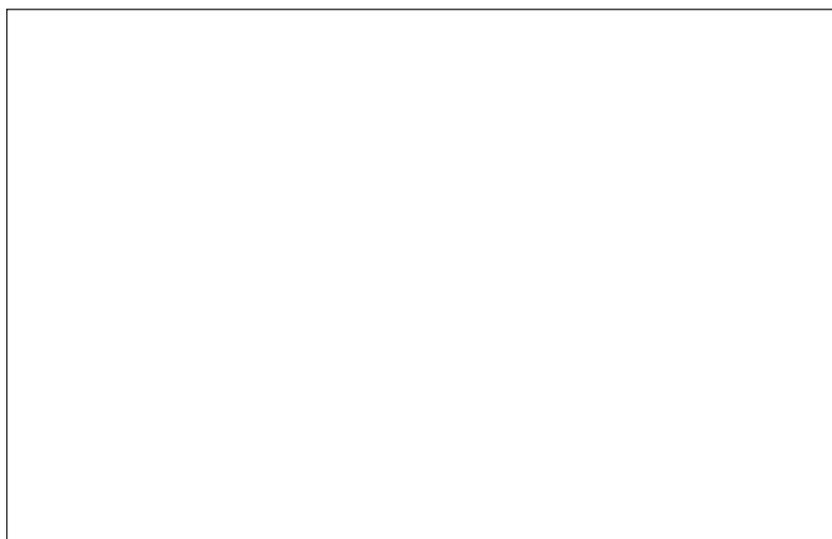
Industrie et agriculture : une indispensable concertation

Les deux programmes agri-environnementaux développés sur les sites de Perrier, dans le Gard, et de Vittel, dans les Vosges, montrent que la problématique environnementale nécessite des modes de gestion spécifiques. Le champ des actions à mener étant tributaire des contraintes locales, il n’y a pas de solutions reproductibles à l’infini. Il s’agit d’élaborer une méthode de compréhension de milieux et de déclencher une dynamique de protection de la zone en impliquant ses différents acteurs.

par Jacques Cadène
Direction administration
patrimoine
Société Perrier-Vittel France

ressource naturelle, l’eau, et qu’il est situé, sauf rare exception, en milieu rural, les relations se font plus étroites puisque ces deux secteurs tirent profit de l’environnement et de ses qualités sur lesquels ils peuvent avoir tous les deux une influence directe. C’est le point d’orgue des différents programmes que le groupe Perrier-Vittel France développe sur ses sites minéraux répartis sur le territoire. Ainsi, chaque site se situe dans un contexte économique, social, climatique et environnemental bien particuliers. Les spécificités impliquent des modes de gestion différents de la problématique environnementale. A travers la présentation des deux programmes agri-environnementaux

développés sur les sites de Perrier dans le Gard et de Vittel dans les Vosges, le groupe Perrier-Vittel France démontre que le champ des actions à mener n’est pas fermé, mais qu’il est principalement tributaire des contraintes locales. Il ne s’agit donc pas d’une “recette” reproductible à l’infini, mais d’une méthode de compréhension de milieux dont les composantes font que certaines solutions sont choisies dans certains cas et abandonnées dans d’autres. In fine, les approches se recoupent en de nombreux points puisque les solutions doivent obligatoirement passer par des réglementations nationales et la gestion de contraintes technico-économiques agricoles que l’on retrouve dans de nombreuses régions.



Création d’une oliveraie autour d’un site industriel, renouant avec les cultures locales. Petit à petit, de telles actions permettent de recréer un paysage rural diversifié que l’histoire agricole locale a peu à peu déstructuré. En effet, les mauvais résultats de la viticulture depuis quelques années, auxquels sont venues s’ajouter la politique agricole de subventionnement de l’arrachage et la disparition de l’olivier, donc, d’une manière générale, l’abandon des cultures pérennes, ont conduit à un très fort développement de systèmes de production intensifs et hautement spéculatifs comme le maraîchage.

Apriori, il semble qu’il n’existe pas de points communs entre un site industriel et le milieu agricole immédiat. Quand ce site exploite une

Le programme agri-environnement Perrier : protection, image, rentabilité

L'eau Perrier est une eau minérale naturellement protégée, dont l'origine karstique permet le maintien de sa qualité originelle. Le site d'émergence de cette source est situé dans une plaine du Gard, en limite des garrigues naturelles du piémont de l'arrière pays méditerranéen. Si cet impluvium n'est plus exploité par les agriculteurs, la plaine est entièrement cultivée.

Ainsi, si la ressource minérale ne peut pas subir d'influences de l'activité agricole, l'eau industrielle utilisée tout au long du processus pourrait voir sa

qualité se dégrader si rien n'était tenté en terme de protection. C'est cette position de consommateur d'eau courante qui fait que Perrier a déclenché ce programme environnement voici quelques années.

Afin d'obtenir une certaine durabilité dans le développement des actions, et sans qu'il y ait de situation d'urgence à gérer, les leviers principalement utilisés ont été avant tout structurels.

La zone d'intervention représente 3 500 ha et couvre 5 communes. 7 000 habitants, dont une partie travaille chez Perrier, y sont recensés. Cette zone très stratégique est aussi un couloir de circulation important avec une voie SNCF, une autoroute, une route nationale, un aqueduc à ciel ouvert et, depuis peu, un gazoduc... C'est dire si cette zone ouverte est l'objet de nombreux passages, de transports de toutes sortes et donc de risques d'accidents pouvant impliquer, par exemple, des produits dangereux !

Autre point : il existe un fort développement de l'activité agricole puisque ce secteur est idéalement situé entre deux centres urbains de consommation et de commercialisation notamment de produits frais. Cette position entre Nîmes et Montpellier fait que l'urbani-

sation se développe dans le cadre de quartiers résidentiels, mais aussi dans le cadre des zones artisanales dans lesquelles les activités mises en place ne doivent pas se développer de manière anarchique. Le groupe reste donc vigilant sur tous ces points en créant des relations privilégiées avec les différents institutionnels du secteur.

Cette zone est géographiquement bien déterminée et elle est la résultante d'études hydrogéologiques poussées très fréquentes. Ces études ont permis de déterminer les axes de circulation des eaux souterraines et, donc, des points de sensibilité majeurs. La position du site Perrier, pratiquement à la verticale de la faille de Nîmes, fait qu'il reste encore certaines inconnues dans le fonctionnement hydrogéologique.

Afin de maîtriser au maximum les activités de surface, Perrier-Vittel s'est porté acquéreur de surfaces importantes, ce qui met le groupe à la tête d'une réserve foncière de 950 hectares.

Ces acquisitions sont motivées par différents points :

- la prospection de nouveaux forages, qui permet de constituer une réserve hydraulique de long terme ;

- la protection des périmètres proches des captages au même titre que les AEP (adduction d'eau potable) des communes ;

- la recherche de continuité pour la mise en place des canalisations à partir des forages découverts et protégés, jusqu'au site industriel qui réalise l'embouteillage.

Ainsi, dans cette zone bien définie, et en fonction des contraintes et des logiques présentées, trois objectifs principaux ont été mis en évidence : protection, image, rentabilité.

Afin d'atteindre ces objectifs, le programme développé a été réalisé en trois phases : une phase d'études et d'acquisition de données, une phase de recherche d'outils scientifiques, une phase de réalisations concrètes.

Etudes et acquisition de données

Cette première phase est principalement motivée par le fait que les informations agronomiques sur le milieu méditerranéen sont quasi inexistantes. En effet, il est plus facile d'obtenir des informations sur les méthodes de gestion des apports d'engrais pour une culture de betteraves en Beauce, que d'obtenir ces mêmes informations pour le blé dur sur des sols modestes du Sud

Un des objectifs est de faire sortir les exploitants du cycle infernal dans lequel les produits phytosanitaires viennent contrebalancer les attaques des parasites ayant pu s'installer sur des plantes fragilisées par une sur-fertilisation et une sur-irrigation...



Suivi des techniques de culture des salades biologiques grâce au tensionic qui témoigne, pendant tout le cycle de la culture, des excès d'eau et d'azote. Maintenant installé sur plusieurs exploitations de la zone, cette méthode commence à faire des émules au niveau des agriculteurs qui ne voient plus cet appareil comme un point de contrôle épiant leurs écarts, mais comme un outil de gestion pouvant leur faire réaliser des économies substantielles d'intrants (engrais, eau, produits phytosanitaires...).

de la France sous un climat très difficile, surtout en été.

D'autre part, il a fallu identifier les périodes annuelles de risques, afin de mettre en place les solutions adéquates s'intégrant dans les itinéraires techniques annuels. Ces périodes, maintenant connues, correspondent à une concomitance de forte pluviométrie et de températures élevées.

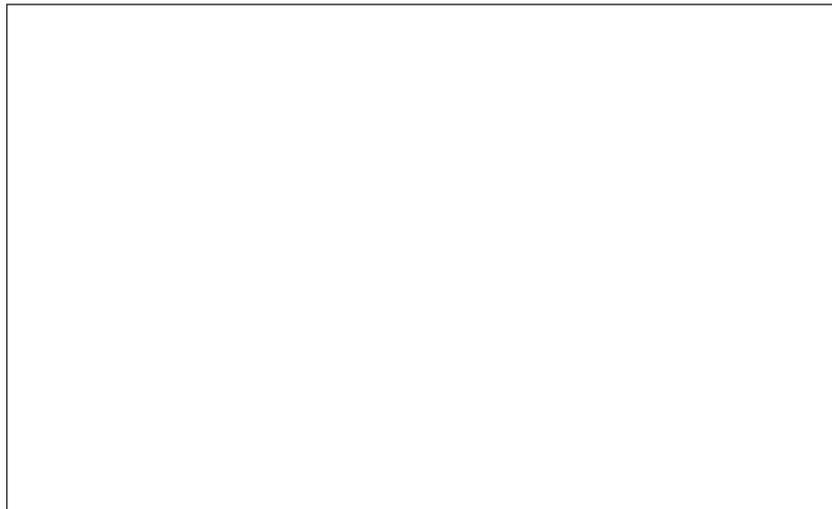
Au niveau économique, les études se sont portées principalement sur la recherche des déterminants locaux qui ont une influence directe sur la structure des exploitations et, donc, sur les méthodes utilisées. Il s'avère que les mauvais résultats de la viticulture depuis quelques années, auxquels viennent s'ajouter la politique agricole de subventionnement de l'arrachage et la disparition de l'olivier, donc d'une manière générale l'abandon des cultures pérennes, conduisent au développement de systèmes de production intensifs et hautement spéculatifs comme le maraîchage.

C'est ce type d'orientation des activités de surface qu'il convient d'observer en permanence par un contact étroit avec le milieu agricole et les organismes d'encadrement de cette profession.

D'autre part, l'observation a montré que l'écoulement sur les marchés physiques régionaux conduisait les agriculteurs à une intensification des itinéraires techniques afin, notamment, d'être présents pendant les périodes où les prix étaient les plus intéressants. Un des objectifs du programme est donc de faire sortir les exploitants de ce cycle infernal dans lequel les produits phytosanitaires viennent contrebalancer les attaques des parasites des cultures, ces derniers ayant pu s'installer sur des plantes fragilisées par une sur-fertilisation et une sur-irrigation...

Au niveau pédologique, des études visant à établir une carte des sols agricoles sur cette zone ont été réalisées. Ceci a permis de donner des informations quant à la sensibilité des zones et quant au potentiel de développement que chacune d'elles pouvaient représenter. Les acquisitions ont tenu compte de ces informations.

Autre point, un observatoire permanent des conséquences des pratiques agricoles est en cours d'élaboration sur les



Un certain nombre d'actions de sensibilisation sont réalisées afin de réintroduire des notions aussi simples, mais malheureusement perdues, que respect du milieu, entretien des espaces naturels... Ainsi, la plantation d'un bois de 15 hectares a été réalisée avec 500 enfants des écoles du primaire.

parcelles exploitées par un service interne. Ceci permet de collecter des informations et de faire le lien avec la qualité de l'eau des forages.

Différentes méthodes permettent aujourd'hui d'identifier l'occupation de l'espace par le secteur agricole. Aujourd'hui, il s'agit du traitement informatique des photos aériennes. Hier, il s'agissait d'une visite systématique de toutes les parcelles du périmètre. Ceci permet d'identifier des zones dans lesquelles il pourrait y avoir des problèmes dans l'avenir. La surveillance et l'historique des parcelles sont donc en partie définie par ce type d'informations.

La recherche d'outils scientifiques

La seconde phase a consisté - et consiste toujours, puisque les techniques évoluent - à rechercher des outils scientifiques ou technologiques qui permettent de faciliter la gestion des points clés du programme.

Le premier outil permet de gérer la réserve foncière dans l'espace de manière administrative. Une surface de 950 hectares, divisés en plusieurs centaines de parcelles

louées à de nombreux agriculteurs, représente une masse d'informations qu'il n'est pas toujours évident de centraliser. Le cadastre numérisé de toute la zone permet de faciliter la tâche. Ce système d'information géographique présente un autre avantage, il permet de renseigner toutes les parcelles au niveau du type de sol, de la culture présente, de l'exploitant et des techniques utilisées.

Le deuxième outil a été appliqué, testé et amélioré sur le site en concertation avec son inventeur et l'Ecole nationale supérieure d'agronomie de Montpellier. Il s'agit d'un appareil, le tensionic, qui permet de réaliser un diagnostic à la parcelle sur la fertilisation et l'irrigation. Implanté sur trois répétitions dans une parcelle et à trois profondeurs, il témoigne, pendant tout le cycle de la culture, des excès d'eau et d'azote. L'agriculteur peut ainsi se rendre compte des conséquences de ses options

Une association regroupant les maires, un représentant de Perrier-Vittel et de la société d'aménagement du Bas-Rhône, se retrouve une fois par mois pour discuter des problèmes liés aux stations d'épuration, aux déchetteries, aux projets d'aménagement et de création d'activités...

techniques. Maintenant installée sur plusieurs exploitations de la zone, cette méthode commence à faire des émules au niveau

des agriculteurs qui ne voient plus cet appareil comme un point de contrôle épiaut leurs écarts, mais comme un outil de gestion pouvant leur faire réali-

ser des économies substantielles d'intrants (engrais, eau, produits phytosanitaires...).

La mise en place et l'utilisation du tensionic sont réalisées dans le cadre de conventions de recherches qui sont passées avec les universitaires de différents centres de recherche. Aujourd'hui, il existe une réelle permanence technique de terrain, qui permet de suivre différentes cultures tout au long de l'année.

Les réalisations concrètes

La troisième phase se concrétise par de nombreuses actions répondant aux attentes locales et recherchant les complémentarités.

Dans un premier temps, des actions fédératives ont été mises en place. Il s'agit de regrouper les compétences principalement au niveau agronomique et environnemental. Nous avons constitué un groupe technique qui intervient chez les agriculteurs de manière simultanée. Cette concomitance permet d'avoir un discours commun et homogène qui ne déroute pas les agriculteurs et, surtout, ceci permet à chacun d'intervenir dans ses domaines de compétences. La Chambre d'agriculture est plus attentive aux contraintes liées au produit et à sa qualité ; l'Ecole d'agronomie de Montpellier suit les résultats des pratiques sur les 80 premiers centimètres de sol ; le Syndicat mixte d'étude et de gestion de la nappe phréatique et la DIREN (Direction régionale de l'environnement) observent les résultats sur le toit de la nappe. Cette segmentation donne des résultats encourageants depuis que le travail de terrain est réalisé de manière concertée.

Au niveau technique, la volonté de Perrier-Vittel est de participer de manière plus active aux nouveaux programmes qui sont en train de voir le jour et qui vont être appliqués pratiquement sur tout le territoire, à savoir Fertimieux et Irrimieux (Phytomieux à venir). Ces programmes, qui sont à l'initiative du ministère de l'Environnement et du ministère de l'Agriculture, permettront d'obtenir un label sur une zone bien définie si les agriculteurs respectent le code de bonnes pratiques agricoles. Il est clair

que les contraintes qui sont imposées habituellement sont plus sévères, mais il est possible d'envisager un contrôle ou un suivi complémentaire réalisés par le groupe de travail technique. En outre, il est important, sur un programme de fond, de travailler par étapes successives.

Au niveau scientifique, un certain nombre d'expérimentations sont en cours. Elles visent toutes à améliorer les systèmes existants et à innover en matière de diminution des intrants sur le cycle cultural. Nos relations sont maintenant très développées avec l'Institut national de recherche agronomique, ce qui finit par attirer d'autres structures (privées ou publiques) dont la délocalisation sur notre site est maintenant imminente. C'est cette dynamique émergente, liée à l'environnement et à sa protection, qu'il est très intéressant d'observer et d'élaborer.

Dernier point concernant les actions fédératives, une association regroupant les mairies de la zone a été créée depuis maintenant deux ans. Ce groupe, auquel un représentant de Perrier-Vittel participe ainsi que la société d'aménagement du Bas-Rhône, se retrouve une fois par mois afin de discuter de problèmes locaux liés aux stations d'épuration, aux déchetteries, aux projets d'aménagements et de création d'activités... Ce dialogue permanent permet là encore de maintenir une concertation.

Des actions de sensibilisation

Ensuite, un certain nombre d'actions de sensibilisation sont réalisées afin de réintroduire des notions aussi simples, mais malheureusement perdues, que respect du milieu, entretien des espaces naturels... Pour ce faire, et pour ne citer que la plus récente, la plantation d'un bois de 15 hectares a été réalisée avec 500 enfants des écoles du primaire. Organisées de manière conjointe avec le Centre régional de la propriété forestière, le Conseil général, la Direction

départementale de l'agriculture, ces journées ont permis aux plus petits de comprendre comment l'homme pouvait intervenir sur le milieu forestier. Sur la base d'outils pédagogiques expliqués en classe, les enfants se sont ensuite rendus sur le terrain, afin de passer à l'action. C'est cette participation qu'il faut réussir à déclencher afin que ces jeunes ne restent pas passifs face à la dégradation de leur environnement. En 1998, nous projetons de planter 7 km de haies. Petit à petit, ces actions permettent de recréer un paysage rural diversifié que l'histoire agricole locale a peu à peu déstructuré.

Le projet de création d'un site de pêche et d'une maison de la protection des milieux aquatiques permettra d'offrir d'autres possibilités de sensibilisation

d'un public de plus en plus important avec 60 000 visiteurs sur le site industriel en 1997. Il s'agit là de faire découvrir, à tous, le milieu aquatique, sa gestion et les moyens de protection qu'il est indispensable de mettre en place. Pêcheurs de haut niveau et scolaires pourront ainsi se former et se sensibiliser grâce à deux animateurs recrutés spécialement pour ce site par la Fédération départementale du Gard.

Reconversion agricole au label biologique

Concernant la protection contre les risques de pollution d'origine agricole, l'application de cahiers des charges, plus ou moins sévères suivant la zone, a été choisie. Pour l'instant et en attendant les programmes Fertimieux et Irrimieux, un seul cahier des charges, le plus limitant, a été réellement appliqué. Il s'agit du cahier des charges européen qui régit le label de l'agriculture biologique auquel est rajoutée la notion de limitation des apports (engrais et eau) aux stricts besoins de la culture pour un rendement local réaliste. Ce cahier des charges interdit l'utilisation de toute matière phytosanitaire chimique de synthèse, ce qui laisse la place à quelques préparations organiques,

minérales ou naturelles, ainsi qu'à toutes les techniques de lutte intégrée utilisant des procédés non synthétiques.

La surface foncière reconvertie sous label biologique est maintenant de plusieurs centaines d'hectares et concerne pour l'instant trois secteurs de production, la vigne, les céréales et le maraîchage. Tous ces systèmes de cultures sont suivis grâce au tensionic, ce qui permet d'acquérir des informations et d'élaborer des itinéraires techniques.

Ce passage sous label permet aussi de valoriser les efforts de protection qui sont réalisés en vendant les produits 30 à 40 % plus chers. C'est sur ce point que les agriculteurs sont le plus sensibles. Il est clair que les techniques utilisées demandent une charge de travail supplémentaire et qu'elles ne sont pas toujours aussi confortables que les techniques classiques qui, à ce seul titre, sont largement et excessivement utilisées. C'est pour cette raison que le travail de fond réalisé cherche à passer par l'expérimentation, la démonstration et la vulgarisation, sachant qu'il est hors de question que les agriculteurs soient financièrement pénalisés au niveau de leurs résultats.

Suite aux expérimentations que nous avons déjà évoquées, il s'agit de mettre en place des démonstrations techniques et économiques démontrant que l'on peut vivre de l'agriculture tout en respectant le milieu naturel. Ces démonstrations sont présentées au sein de structures auxquelles les agriculteurs ont accès en terme d'information.

Ainsi, une association regroupant les viticulteurs motivés par le secteur biologique permet la gestion de 45 hectares depuis trois ans. La première cuvée biologique a été commercialisée en 1997 dans des conditions très favorables. Ceci conduit maintenant les viticulteurs à planter directement sous label.

En outre, en ce qui concerne le maraîchage, une SARL regroupant 6 agriculteurs de la zone et Perrier-Vittel France, également actionnaire, a été créée. Cette structure produit uniquement sous label biologique et connaît d'excellents résultats pour sa première campagne de commercialisation. Là encore, l'initiative fait des émules

puisque plusieurs producteurs envisagent de reconvertir une partie de leur exploitation au label biologique. L'idée principale de cette initiative est d'ouvrir des créneaux de commercialisation, de les stabiliser et de les faire approvisionner par les agriculteurs qui auront choisi l'option de reconvertir une partie de leur domaine. La SARL se devra donc d'innover en permanence en diversifiant ses produits.

Une réflexion est actuellement en cours sur les produits de quatrième gamme et sur la production de fruits. La dernière étape consistera à accompagner les initiatives de reconversion ou, en tout cas, de passage à des techniques raisonnées en vulgarisant et en généralisant le fruit des recherches et des expérimentations. Ces actions porteront des programmes de formation.

Le programme agri-environnement Vittel-Contrex

En ce qui concerne le bassin hydrominéral de Vittel, les options choisies ont

été différentes mais les grands axes persistent dans un contexte pédo-climatique et agricole qui a, lui aussi, ses spécificités.

En effet, ce secteur a principalement une vocation d'élevage pour la production de lait. Les exploitations agricoles ont une superficie moyenne de 150 hectares. Avec, à la clé, des problèmes liés aux productions végétales pour l'alimentation des animaux, ainsi que des problèmes liés à la mise aux normes des bâtiments d'élevage.

A cette problématique agricole, s'ajoutent des aspects liés à l'urbanisation. Ainsi, depuis 1971, l'assainissement des différentes communes du bassin est réalisé en concertation avec les municipalités. En outre, la récupération des déchets est maintenant effective par l'instauration d'un système de collecte. Autre point, le dégazage et l'élimination des citernes à fuel sont réalisés en grande partie par le groupe.

Sur le plan agricole, un accord a été signé, sur plusieurs années, avec l'Institut national de la recherche agromique, l'Inra, afin de répondre à la demande du groupe Perrier-Vittel :

Le remplacement du maïs par de la luzerne, notamment, a conduit les agriculteurs et le groupe de scientifiques à revoir complètement les structures agricoles et à travailler sur un nouvel équilibre alimentaire des animaux

Le cahier des charges européen qui régit le label de l'agriculture biologique interdit l'utilisation de toute matière phytosanitaire chimique de synthèse, ce qui laisse la place à quelques préparations organiques, minérales ou naturelles, ainsi qu'à toutes les techniques de lutte intégrée utilisant des procédés non synthétiques. La surface foncière reconvertie sous label biologique est maintenant de plusieurs centaines d'hectares et concerne pour l'instant trois secteurs de production : la vigne, les céréales et le maraîchage.

« Comment maintenir une agriculture performante tout en préservant la qualité des eaux minérales ? ». Cette problématique comportait deux objectifs majeurs : atteindre moins de 10 mg/l de nitrate sous la zone racinaire des cultures, et éliminer complètement l'utilisation des produits phytosanitaires sur les cultures.

Les différentes études de l'Inra ont conduit à la mise en place de cahiers des charges liés aux parcelles exploitées par les agriculteurs. Ces cahiers des charges comportent plusieurs points.

Supprimer la culture du maïs

Il s'agit, d'abord, de supprimer la culture du maïs, qui est une culture à cycle court et à faible pouvoir couvrant. En effet, les risques de lessivage des nitrates et des produits phytosanitaires restaient importants sur cette culture utilisée sous forme d'ensilage (fourrage vert broyé), car elle n'est présente sur le sol que pendant une courte période de l'année. En outre, les produits chimiques qui étaient utilisés sur cette culture n'étaient pas compatibles avec les objectifs de protection du bassin. Ce changement a eu des répercussions importantes sur l'organisa-

tion des exploitations agricoles. En effet, le remplacement du maïs par de la luzerne, notamment, a conduit

les agriculteurs et le groupe de scientifiques à revoir complètement les structures agricoles. Il a donc fallu travailler sur un nouvel équilibre alimentaire des rations des animaux.

Une fois le travail effectué, des investissements ont été réalisés sur les bâtiments d'élevage. Ces investissements répondaient à deux critères.

Le premier se devait de réaliser la mise aux normes des bâtiments, telles qu'elles sont définies par la nouvelle réglementation européenne. Dans le contexte économique, plutôt critique, du secteur en début de programme, cette mise aux normes, bien qu'obli-

Le programme a permis une adaptation aux nouvelles normes et aux nouvelles techniques, sans conséquences financières pour les agriculteurs qui se sont engagés pour une durée de 18 ou 30 ans

gatoire, aurait été plus difficile pour les agriculteurs déjà fortement endettés. La participation du groupe Perrier-Vittel a permis d'accélérer le processus et d'accompagner les agriculteurs dans leurs démarches.

En outre, ces investissements ont été réalisés dans le but de traiter et de récupérer les effluents d'élevage (fumier, écoulements de stabulations).

Le second point se devait de mettre les bâtiments en adéquation avec les nouvelles techniques d'alimentation des animaux. Il a donc fallu repenser tout le système de récolte et de conserva-

tion des fourrages. Ainsi, sur plusieurs exploitations signataires des cahiers des charges, des séchoirs à luzerne et des systèmes de distribution de ces fourrages aux animaux ont été installés. Les agriculteurs ont dû s'adapter à ces nouvelles techniques, mais la fonctionnalité de ces installations a rapidement permis le consensus. L'utilisation de fourrages secs présente l'avantage de régler systématiquement le problème des écoulements des « jus d'ensilage ».

Nouveau traitement des effluents d'épandage



L'aménagement d'anciennes carrières en étang de pêche permet de faire découvrir à tous le milieu aquatique, sa gestion et les moyens de protection qu'il est indispensable de mettre en place.

Les solutions ayant été appliquées pour la résolution des problèmes des produits phytosanitaires et des bâtiments d'élevage, l'équipe scientifique s'est penchée sur la problématique de la fertilisation des cultures. Certes, sur une zone à vocation d'élevage, les pâtures représentent une surface importante sur laquelle les produits phytosanitaires ne sont pas très utilisés, mais sur laquelle les épandages des effluents d'élevage sont réalisés. Ces épandages ne répondaient pas aux objectifs du groupe, ni sur le plan qualitatif, ni sur le plan quantitatif. Un nouveau système de traitement de ces effluents a donc été instauré. Il s'agit du compostage des fumiers issus des stabulations. Ce compostage est réalisé par une filiale du groupe, la société Agrivair, créée à cet effet. Cette structure propose ses services aux agriculteurs signataires en réalisant ponctuellement le retournement des stocks de fumier jusqu'à obtention d'un compost de qualité dont la cinétique de minéralisation (transformation en éléments nutritifs pour les plantes) est lente. Les apports de compost sur les parcelles étant, eux aussi, conseillés et effectués par Agrivair, non seulement les cultures bénéficient d'un pôle nutritionnel optimal, mais les risques d'entraînement vers la nappe phréatique sont largement limités par une libération progressive et, surtout, par une utilisation immédiate par les plantes.

Un autre point a été fixé par ces cahiers des charges. Il s'agit de l'intensité de

pâturage qui ne doit pas dépasser un animal par hectare, contrairement à certaines zones où la pression est beaucoup plus importante. Cette limitation permet d'éviter des apports de fertilisants trop importants sur les pâtures afin de répondre aux besoins des animaux.

Maintenir le revenu des exploitants

Tous ces changements se devaient de maintenir le revenu des exploitants. Un accompagnement financier complémentaire et de court terme à donc été instauré avec la participation des municipalités, de Vittel-Contrex, du ministère de l'Agriculture et du groupe Perrier-Vittel.

Ce programme a donc permis une adaptation aux nouvelles normes et aux nouvelles techniques sans conséquences

financières pour les agriculteurs qui se sont engagés, suivant les cas, pour une durée de 18 ou 30 ans. Ces conventions sont liées au prêt à usage qui permet la cession d'exploitation des terres, dont le groupe est propriétaire.

En parallèle, Agrivair s'occupe aujourd'hui de l'entretien des zones touristiques, à savoir le parc thermal, le golf et l'hippodrome. Sur ces différentes zones, des modes de cultures spécifiques ont été appliqués (désherbage thermique, sélection de porte-greffes de rosiers résistants aux maladies et aux parasites, élevage et dissémination de coccinelles). L'ensemble de ces techniques permet de maintenir un aspect paysager de qualité sans utiliser le moindre traitement chimique.

Un travail de fond dans le changement des mentalités

Cette présentation souligne à quel point les pratiques agricoles d'une zone sont non seulement spécifiques, mais aussi le fruit d'une histoire au cours de laquelle l'influence des politiques agricoles successives ont conduit les agriculteurs à plusieurs adaptations dans lesquelles les composantes environnementales ont largement été négligées.

Ainsi, les deux exemples développés montrent que les techniques agricoles qui sont aujourd'hui dans la ligne de mire des pouvoirs publics ne pourront être modifiées que par des actions de long terme basées sur un travail de fond dans le changement des mentalités.

Il est clair que, suivant les cas, cette approche nécessite une intervention scientifique et financière qui permet de déclencher une dynamique de protection dans laquelle tous les